

2P'INVEST

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros

Siège social :
2 rue Edmond Albe
46000 CAHORS

SIREN 910 281 138
RCS CAHORS

STATUTS MIS À JOUR

Suivant décisions extraordinaires du 05 juillet 2026

TITRE I – FORME – OBJET – DENOMINATION – SIEGE – DUREE

Article 1 – Forme

La société demeure une société à responsabilité limitée régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 2 – Objet

L'objet social demeure celui défini dans les statuts constitutifs et n'est pas modifié.

Article 3 – Dénomination

La dénomination sociale demeure : 2P'INVEST.

Article 4 – Siège social

Le siège social demeure fixé au 2 rue Edmond Albe à CAHORS (46000).

Article 5 – Durée

La durée de la société demeure fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation.

TITRE II – APPORTS – CAPITAL SOCIAL – PARTS SOCIALES

Article 6 – Apports

Les apports réalisés lors de la constitution ont permis la formation d'un capital social initial de 100 000 euros. Aux termes des décisions extraordinaires du 05 juillet 2026, le capital social a été réduit à 50 000 euros.

Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €). Il est divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de CENT EUROS (100 €) chacune, intégralement détenues par Monsieur Rémi FERRIER.

Article 8

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 9

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 10

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 11

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 12

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

TITRE III – CESSIONS ET TRANSMISSIONS

Article 13

Monsieur Rémi FERRIER exerce les fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée et dispose des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social.

Article 14

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 15

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 16

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 17

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

Article 18

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables sans modification.

TITRE IV – GERANCE ET DECISIONS

Article 19

Les dispositions des statuts constitutifs relatives aux décisions et au fonctionnement social demeurent inchangées.

Article 20

Les dispositions des statuts constitutifs relatives aux décisions et au fonctionnement social demeurent inchangées.

Article 21

Les dispositions des statuts constitutifs relatives aux décisions et au fonctionnement social demeurent inchangées.

Article 22

Les dispositions des statuts constitutifs relatives aux décisions et au fonctionnement social demeurent inchangées.

TITRE V – EXERCICE SOCIAL ET RESULTAT

Article 23

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables.

Article 24

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables.

Article 25

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables.

Article 26

Les dispositions des statuts constitutifs demeurent applicables.

DISPOSITIONS SUPPRIMEES

Les articles 27 et 28 relatifs à la constitution de la société ainsi que l'annexe de constitution sont supprimés.

Les présents statuts mis à jour annulent et remplacent les dispositions antérieures contraires.

CERTIFICATION DES STATUTS

Les présents statuts ont été mis à jour suivant les décisions extraordinaires du 05 juillet 2026.

Fait à CAHORS
Le 05 juillet 2026

L'associé unique et gérant

Monsieur Rémi FERRIER

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Ferrier', written over a horizontal line.